

# COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

--oOo--

Séance du 16 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize avril  
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, sur la convocation et sous la présidence de Jean RICHARD, Maire.

Procuration : néant

Excusés : Mmes Claudine BAUDIN et Monique GUERRIER, MM Patrick SIMONIN et Alain  
CANTOT

Absents : Mme Isabelle JACQUOT, M Alexandre JACQUIN, M. Julien FERNANDEZ et M  
Ludovic DAVAL (M Daval est présent à partir de 21h soit la délibération 36/2018 portant sur les BP 2018  
de la commune et des budgets annexes.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M Jean Claude BRIGNON ayant  
obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 16 et 17 à compter de 21h

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente**

33/2018

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme

2.3

**OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux  
délégations de pouvoir qui lui ont été confiées**

34/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée:

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

- Renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section AD n° 539 lieudit Devant le Vaucheris en nature de terrain et appartenant M et Mme MAGUIN Michel, habitant 1 rue des Bouleaux, 57070 ST JULIEN LES METZ
- Section AD n° 537 lieudit Devant le Vaucheris en nature de terrain et appartenant Mme GRANDCOLAS Françoise, sis 6 Allée l'Aubépine 54300 JOLIVET
- Section BND n° 163 lieudit La Banvoie en nature d'immeubles et appartenant à la EURL « Constructions écologiques »
- Sections AB n° 548 et 687 7 chemin du Fricounot et lieudit Chez Lemasson en nature d'immeubles et appartenant à la SARL « Vert'uosees Paysage »
- Sections AI n° 285 et 290 à Faymont en nature d'immeubles et appartenant à M QABICE Abdesselam et Mme ETTAHIRI Khadija, 70 rte de Faymont au Val d'Ajol
- Section AD n° 540 lieudit Devant le Vaucheris en nature d'immeubles et appartenant aux conjoints GRANDCOLAS sise 11 les Rabeaux au Val d'Ajol

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

➤ **Délibération visée en préfecture le 20 avril 2018**

Décisions financières

7.1

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2017 (budget principal, budgets annexes Eau, Assainissement Maison de Santé).**

35/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée:

Les comptes administratifs 2017 présentent les résultats d'exploitation suivants :

Budget Principal	:	+ 666 262,11 €
Budget du Service de l'Eau	:	+ 19 671,70 €
Budget du Service de l'Assainissement	:	+ 10 951,13 €
Budget de la Maison de Santé	:	+ 124 146,08 €

Conformément aux règles comptables et au projet de budget arrêté par notre Commission des Finances, les résultats sont affectés comme suit :

Budget Principal :

666 262,11 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget du Service de l'Eau :

19 671,70 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Budget du Service de l'Assainissement :

10 951,13 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Budget de la Maison de Santé :  
124 146,08 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

➤ *Délibération visée en préfecture le 20 avril 2018*

Décisions financières

7.1

<b>OBJET : Budgets Primitifs 2018 (Principal, Eau, Assainissement)</b>
--

36/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

« Pour l'anniversaire de mon 10ème budget à soumettre à votre approbation, je dois vous avouer n'en avoir pas connu d'aussi difficile à mettre en place.

Il y a un an je parlais déjà d'incertitudes. Aujourd'hui et c'est plus grave encore, j'évoquerai un manque total de lisibilité sur l'avenir.

Il nous a bien fallu néanmoins construire une proposition de budget que nous allons soumettre à vos commentaires et à votre vote.

Vous l'avez constaté, notre gestion rigoureuse au quotidien dans le suivi des dépenses de fonctionnement de notre budget principal et avec un regard constant sur la masse salariale porte ses fruits. L'excédent 2017 de 666 262,11€ que nous sommes en mesure de reporter sur notre budget 2018 en est la preuve.

Donc, nous y voyons à peine un peu plus clair, après le retour des compétences voirie et aménagements de bourg, avec l'obtention de compensations provisoires à hauteur de 426 000€ environ, fonctionnement et investissement compris.

Souvenons-nous que la compensation à hauteur de 299 000€ qui s'y ajoute était déjà versée par notre ancienne communauté de communes au titre des compensations de taxes professionnelles à l'occasion du passage à la taxe professionnelle unique sur nos trois communes en 2009. Elle n'a jamais été réévaluée depuis.

Vous l'avez bien compris, mais je le rappelle encore car c'est l'objet de toute notre attention : cette compensation n'est que provisoire. Suite à nos demandes d'éclaircissement auprès des services de la préfecture sur différents points en suspens à la nouvelle intercommunalité, un certain nombre d'interrogations demeurent. Quid des emprunts et de leur compensation ? Quid des travaux dont les bons de commandes ont été signés par la communauté de communes et à peine commencés ? Quid des restes à réaliser des travaux non terminés au moment de l'abandon de la compétence par le nouvel EPCI. Quid de la possibilité de régler ces questions par l'obtention par les communes de fonds de concours de la part de la CCPVM ?

Quid de la durée des investissements à prendre en compte pour le calcul des attributions de compensations au niveau des Aménagement Centre-Bourg ?

Les questions en attente vous le constatez restent nombreuses et doivent se solutionner pour la fin de l'année avec la validation par la CLECT et les délibérations à la fois des communes et de l'EPCI.

Vous comprenez comme moi, notre impatience à ce que ces points soient solutionnés afin d'avoir un peu plus de lisibilité sur nos marges de manœuvre.

Car nous avons bien besoin.

Nos budgets qu'ils soient principal comme nous venons de le voir, ou annexes, ont tous besoin de dégager les excédents nécessaires permettant d'envisager d'investir dans la sérénité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Principalement pour les deux budgets annexe de l'eau et de l'assainissement pour lesquels je vais devoir à l'occasion de ce conseil municipal vous proposer une augmentation indispensable

qui ne sera qu'un premier pas pour un retour rapide à l'équilibre. Nous y manquons d'autofinancement. Nous devons y remédier car nous n'avons pas le choix. Chacun d'entre vous comprendra bien, je l'espère, à travers la lecture de ces propositions de budgets les enjeux auxquels nous devons faire face.

Dans ces conditions, nous n'aurons aucun projet nouveau conséquent d'investissement mais la reprise des opérations déjà inscrites les années précédentes et pour certaines depuis plusieurs années :

C'est vrai, une seule nouvelle proposition sera enfin retenue, avec la mise en place d'un panneau d'information électronique au centre-ville.

Une opération est supprimée dans l'attente de la décision du club de football concernant l'abri à réaliser au stade.

Nous retrouvons la mise en place d'installation de sécurité à la gendarmerie, la reprise évidemment de programme d'investissement sur la voirie à hauteur de 117 000€, et la réfection des sanitaires de la salle de sports.

La page Vosges Méridionales se ferme petit à petit, mais nous avons souhaité continuer à travailler ensemble. Nous allons donc le faire avec nos voisins du GIRMONT pour une partie des travaux d'entretien de la voirie. C'était mon vœu de ne pas balayer 30 ans de travail en commun. Vous verrez le mécanisme mis en place à travers la convention que nous allons vous proposer. Je regrette seulement de ne pas avoir raccroché les Plombinois à notre wagon, mais ce n'est je l'espère que partie remise à l'an prochain peut être. Nous devons démontrer qu'il est possible de contractualiser des opérations ensemble sans mettre en place des structures lourdes et coûteuses.

Je dois vous dire que les années passent, passent trop vite et que ce mandat qui entre dans ces deux dernières années est frustrant à bien des égards. Nous garderons cependant la même volonté de travailler pour le bien de nos concitoyens et pour le rayonnement de notre commune. J'ai besoin de vous et de tous les ajolais pour y parvenir. Merci »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote les projets de budgets tels qu'ils sont présentés et arrêtés aux sommes suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	4 171 833.11 €	1 608 597.43 €
Recettes	4 171 833.11 €	1 608 597.43 €

#### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	845 229.75 €	2 186 404.21 €
Recettes	845 229.75 €	2 186 404.21 €

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	611 448.70 €	1 281 171.61 €
Recettes	611 448.70 €	1 281 171.61 €

## **BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	33 461.02 €	146 527.10 €
Recettes	33 461.02 €	146 527.10 €

➤ ***Délibération visée en préfecture le 2018***

Décisions financières

7.1

**OBJET : Vote des taux des taxes directes locales**

37/2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suite les taux des taxes directes locales :
- Taxe d'habitation : 7.21 %
  - Foncier bâti : 10.67 %
  - Foncier non bâti : 17.17 %

➤ ***Délibération visée en préfecture le .... 2018***

Fonction publique

4.1

**OBJET : Approbation du tableau des effectifs**

38/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La réglementation prévoit que chaque année le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la Commune à la date du 1er janvier de l'année.

Je vous invite à bien vouloir approuver le tableau qui vous a été adressé avec l'Ordre du Jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le tableau des effectifs de la commune fournie en pièce jointe

### Tableau des effectifs de la Commune au 1er JANVIER 2018

#### Secteur Administratif

- Directeur Général des Services (Attaché Principal) .....	1-1 vacant
- Attaché.....	1
- Rédacteur Principal de 1ère Classe.....	1
- Adjoint Administratif Principal 1ère classe .....	3
- Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (15h).....	1
- Adjoint Administratif (20h).....	1-1 vacant

**8**

**6 pourvus  
2 vacants**

#### Secteur Technique :

- Ingénieur Principal.....	1
- Technicien Principal 2ème Classe .....	1
- Agent de Maîtrise Principal.....	2- 1 vacant
- Agent de Maîtrise .....	2- 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 1ère Classe (29h).....	1
- Adjoint Technique Principal 1ère Classe.....	2- 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 2ème classe (voirie-ev).....	5
- Adjoint Technique (école-NAP).....	3
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe (sport) .....	1
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe 31 H 00 (école-MJC).....	1
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe 25 H 00 (école) .....	1
- Adjoint Technique (voirie-ev) .....	4
- Adjoint Technique 28 H 75 (école) .....	1
- Adjoint Technique 9 H 00 (sports - école) .....	1
- Adjoint Technique 28 H 00 (cantine) .....	1
- Adjoint Technique 29 H 50 (école) .....	1
- Adjoint Technique 23 H 20 (école) .....	1
- Adjoint Technique 21 H 25 (maison des associations et CEG).....	1
- Adjoint Technique (camping).....	1
- Adjoint Technique 13h50 (école) .....	1
- Adjoint Technique 6 H 00.....	1
- Adjoint Technique 17 H 15 (accompagnement transport) .....	1- 1 vacant

**36**

**32 pourvus – 4 vacants**

#### Secteur Social

- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe (20h00 et 35h00).....	2- 1 vacant
- Agent Social Principal de 2ème classe .....	1

**3**

**2 pourvus- 1 vacant**

#### Secteur Police

- Brigadier-Chef Principal de Police .....	1
--	---

**1 pourvu**

#### Secteur Animation

- Animateur Principal de 1ère Classe.....	1
- Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe (Animation Jeunesse) .....	1

**2 pourvus**

**Effectif total pourvu 43**

**Dont 13 postes à temps non complet**

➤ **Délibération visée en préfecture le 24 avril 2018**

**OBJET : Contribution 2018 SIVUIS du Secteur de Remiremont**

39/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 26 février 2018, le Comité Syndical du SIVUIS du secteur de Remiremont a décidé de fiscaliser les contributions des communes, à savoir 13 664.39 € pour notre Commune.

Nous disposons de 40 jours pour nous opposer à la fiscalisation de cette contribution et décider la prise en charge par le budget communal.

Comme les années précédentes, je vous invite à ne pas vous opposer à cette fiscalisation.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas s'opposer à la fiscalisation de cette contribution

➤ **Délibération visée en préfecture le 23 avril 2018**

**OBJET : Contribution 2018 SMIC des Vosges**

41/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 13 février 2018, le Comité Syndical du SMIC des Vosges a délibéré sur les participations financières des communes adhérentes au titre de l'année 2018. Cette participation syndicale budgétaire s'élève à 2 000 euros pour la commune du Val d'Ajol.

Il appartient à la Commune de décider d'affecter la somme de 2 000 € au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PRENDS ACTE du montant de la participation syndicale budgétaire de 2 000 euros pour 2018
- DECIDE D'AFFECTER la somme de 2 000 € au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2018

➤ **Délibération visée en préfecture le 23 avril 2018**

**OBJET : Acquisition de parcelles forestières – Consorts FLEUROT :**

42/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La commission syndicale de gestion des biens indivis entre les communes du Val d'Ajol et du Girmont Val d'Ajol nous propose l'acquisition dans l'indivision des parcelles cadastrées section CE n°139, 140 et 141 au lieudit Le Bas d'Hérival et appartenant aux sœurs FLEUROT pour une valeur de 3 000€ par parcelle soit 9 000 € l'ensemble. Les frais notariés de cette donation seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de l'acquisition dans l'indivision des parcelles cadastrées section CE n°139, 140 et 141 au lieudit Le Bas d'Hérival et appartenant aux sœurs FLEUROT pour une valeur de 3 000€ par parcelle soit 9 000 € l'ensemble
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat, ainsi que tout document afférent à cette opération
- DECIDE de l'application du régime forestier
- PRECISE que les frais notariés sont pris à charge par la commune du VAL D'AJOL

➤ **Délibération visée en préfecture le 23 avril 2018**

**OBJET : REGIE CAMPING – Ajoute vente Guide du Routard « Hautes Vosges »**

43/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à l'édition du Guide du Routard « Hautes Vosges », il est proposé de compléter la délibération du 15 mai 1991 créant une régie de recette pour le camping municipal et autoriser la vente des exemplaires de ce guide pour un tarif de 4,90 € TTC

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mai 1991 instituant auprès de la commune du Val d'Ajol, une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'occupation du terrain de camping municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PRECISE que la régie encaissera les produits liés à la vente des exemplaires du Guide du Routard « Hautes Vosges » pour un tarif de 4,90 € TTC
- Les autres clauses de la délibération du 15 mai 1991 sus visées demeurent inchangés.

➤ **Délibération visée en préfecture le 26 avril 2018**



**OBJET : Réduction de l'intérêt communautaire compétence voirie :  
Autorisation de signer la convention constitutive d'un groupement de  
commande entre la commune du Val d'Ajol et la commune du Girmont-  
Val d'Ajol**

44/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à la reprise de la compétence VOIRIE et afin de permettre de lancer des consultations conjointes entre nos deux communes, le conseil est sollicité pour autoriser la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés publics. La commune du Val d'Ajol est désignée comme coordonnateur du groupement, chaque commune restant titulaire d'un marché qui lui est propre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande présentée

➤ *Délibération visée en préfecture le 23 avril 2018*

**OBJET : SMIC88 : Adhésion de collectivités**

45/2018

Les collectivités suivantes ont souhaité adhérer au SMIC88 : la commune d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE (canton de Raon l'Etape), le Syndicat intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non collectif (SDANC). Par délibération du 13 Février 2018, le Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges s'est prononcé en faveur de ces adhésions.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient d'acter ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE (canton de Raon l'Etape), le Syndicat intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non collectif (SDANC).

➤ *Délibération visée en préfecture le 23 avril 2018*

<b>OBJET : Tarifs divers</b>
------------------------------

46/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 19 mars 2018, la Commission des Finances a proposé de modifier les tarifs suivants :

- Prix de vente du m3 d'eau : 1.40 €
- Montant de la redevance d'assainissement : 1.50 €/m3
- Les tarifs de concessions du site cinéraire relatifs aux cavurnes non aménagées 15 ans et cavurne non aménagées 30 ans sont supprimés compte tenu de la suppression de ce type de sépulture cinéraire, le Columbarium recevant désormais exclusivement les urnes cinéraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs et dispositions susmentionnées

➤ **Délibération visée en préfecture le 25 avril 2018**

**En Affaires diverses :**

Monsieur RICHARD informe

1. des remerciements de l'Association A.L.C.A.V.F. quant à l'aide fournie pour la conférence sur l'algie vasculaire de la face

2. des courriers suivants :

- Restaurant du Cœur – bilan campagne Hiver 2017-2018 et premiers chiffres campagne Eté
- Courrier Agence nationale des FREQUENCES
- Courrier concernant la stérilisation des chats

3. De la présence du Secours catholique à la maison Thierry

4. de l'évolution des services rendus par la Gendarmerie du Val d'Ajol à la population suite à la mise en place de la PSQ : aucun dépôt de plainte ne sera ainsi plus possible sur le Val d'Ajol. A compter du 01/05/2018, il faudra se déplacer à Eloyes. En contrepartie, les gendarmes compenseront par une présence accrue sur le terrain. Un bilan de ce nouveau dispositif se fera en septembre prochain. M Richard donne la parole aux conseillers qui évoquent les points suivants :

- Le problème de la scierie de Faymont allant fermer, malgré une mobilisation importante pendant plusieurs années de la commune,
- La qualité du fleurissement par les ST est saluée,
- La problématique des sacs jaunes avec le souhait de réaliser un nettoyage de Printemps